

**EUROMOBILIARE INTERNATIONAL FUND
SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE**

En abrégé « EUROFUNDLUX »

(la « SICAV »)

10-12, Avenue Pasteur

L - 2310 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 82461

AVIS AUX ACTIONNAIRES

Il est porté à la connaissance des actionnaires que les modifications suivantes ont été décidées par le conseil d'administration de la SICAV (le « Conseil d'Administration ») et prendront effet, sauf indication contraire, le 1 Janvier 2021 :

Les termes commençant par une majuscule qui ne sont pas définis dans le présent avis ont le sens qui leur est donné dans le Prospectus de la SICAV.

1. Compartiment Eurofundlux – Multi Income I4 :

Afin de faciliter la lecture des nouvelles caractéristiques du compartiment, vous trouverez ci-dessous une comparaison mettant en évidence les modifications apportées par rapport à la version actuelle :

| En vigueur jusqu'au 31 Décembre 2020 | En vigueur à partir du 1 Janvier 2021 |
|--|--|
| Changement de dénomination | |
| <u>Eurofundlux – Multi Income I4</u> | <u>Eurofundlux – Balanced Income</u> |
| Changement de politique d'investissement | |
| Le compartiment est de type obligataire et a comme objectif l'investissement dans des titres donnant lieu à la distribution de dividendes et permettant une croissance graduelle à moyen terme. | Le compartiment est de type mixte et a comme objectif l'investissement dans des titres donnant lieu à la distribution de dividendes et permettant une croissance graduelle à long terme . |
| Les avoirs nets du Compartiment pourront être investis, jusqu'à concurrence de 70% des actifs nets du Compartiment en valeurs mobilières de type obligataire et/ou en instruments du marché monétaires émis par des Etats et/ou des sociétés ayant leur siège ou leur activité prépondérante dans des pays de l'OCDE, ayant un rating inférieur à BBB- (non investment grade). | Les avoirs nets du Compartiment pourront être investis, jusqu'à concurrence de 50% des actifs nets du Compartiment, en valeurs mobilières de type obligataire et/ou en instruments du marché monétaires émis par des Etats et/ou des sociétés ayant leur siège ou leur activité prépondérante dans des pays de l'OCDE ayant un rating inférieur à BBB- (non investment grade). |
| Les avoirs nets du Compartiment non investis en valeurs | Les avoirs nets du Compartiment non investis en valeurs |

mobilières et/ou en instruments du marché monétaires de type «non investment grade» pourront être investis, jusqu'à concurrence de 100% des actifs nets du Compartiment en valeurs mobilières de type obligataire et/ou en instruments du marché monétaires émis par des Etats et/ou des sociétés ayant leur siège ou leur activité prépondérante dans des pays de l'OCDE, ayant un rating égal ou supérieur à BBB- (investment grade) ou bien en liquidités, constituées notamment de dépôts auprès d'un établissement de crédit ayant une échéance résiduelle inférieure à 12 mois.

Les avoirs nets du Compartiment pourront être investis, jusqu'à concurrence de 30% des actifs nets du Compartiment en valeurs mobilières de type obligations convertibles.

Les avoirs nets du Compartiment pourront être investis, jusqu'à concurrence de 30% des actifs nets du Compartiment en valeurs mobilières de type obligataire ainsi qu'en instruments du marché monétaires émis par des émetteurs ayant leur siège ou qui exercent leur principale activité dans des pays émergents ou par des émetteurs souverains de tels pays (voir chapitre 6 du Prospectus - Facteurs de risques, point 4 Autres facteurs de risque - Marchés émergents).

Les avoirs nets du Compartiment pourront être investis, jusqu'à concurrence de 30% des actifs nets du Compartiment en valeurs mobilières de type obligataire de la catégorie 144 A sur un marché réglementé.

Jusqu'à concurrence de 30% les actifs nets du Compartiment pourront être investis en valeurs mobilières de type actions et/ou en parts d'OPCVM et/ou d'autres OPC investis en actions.

Dans la mesure des pourcentages précités, le Compartiment pourra également investir en parts d'OPCVM et/ou d'autres OPC investis en valeurs à revenus fixe tels que définis dans chapitre 5 du Prospectus au point A. intitulé «Limites d'investissement».

En ce qui concerne les investissements libellés en d'autres devises que l'Euro, la société aura la faculté de recourir aux techniques de couverture du risque de change.

Pour la réalisation des objectifs d'investissement objet du présent Compartiment et dans les limites prévues au chapitre 5. intitulé «Limites d'Investissement -Techniques et

mobilières et/ou en instruments du marché monétaires de type «non investment grade» pourront être investis, jusqu'à concurrence de 100% des actifs nets du Compartiment, en valeurs mobilières de type obligataire et/ou en instruments du marché monétaires émis par des Etats et/ou des sociétés ~~ayant leur siège ou leur activité prépondérante dans des pays de l'OCDE~~ ayant un rating égal ou supérieur à BBB- (investment grade) ou bien en liquidités, constituées notamment de dépôts auprès d'un établissement de crédit ayant une échéance résiduelle inférieure à 12 mois.

Les avoirs nets du Compartiment pourront être investis, jusqu'à concurrence de 30% des actifs nets du Compartiment, en valeurs mobilières de type obligations convertibles.

Les avoirs nets du Compartiment pourront être investis, jusqu'à concurrence de 30% des actifs nets du Compartiment, en valeurs mobilières de type obligataire ainsi qu'en instruments du marché monétaires émis par des émetteurs ayant leur siège ou qui exercent leur principale activité dans des pays émergents ou par des émetteurs souverains de tels pays (voir chapitre 6 du Prospectus - Facteurs de risques, point 4 Autres facteurs de risque - Marchés émergents).

Les avoirs nets du Compartiment pourront être investis, jusqu'à concurrence de 30% des actifs nets du Compartiment, en valeurs mobilières de type obligataire de la catégorie 144 A sur un marché réglementé.

Jusqu'à concurrence de **50%** des actifs nets du Compartiment pourront être investis en valeurs mobilières de type actions et/ou en parts d'OPCVM et/ou d'autres OPC **éligibles** investis en actions.

Dans la mesure des pourcentages précités, le Compartiment pourra également investir en parts d'OPCVM et/ou d'autres OPC **éligibles** investis en valeurs à revenus fixe tels que définis dans le chapitre 5 du Prospectus au point A. intitulé «Limites d'investissement».

Le Compartiment pourra investir dans des contingent convertible bonds (« Coco ») jusqu'à concurrence de 20% de ses actifs nets et dans des valeurs mobilières de type obligataire sans rating (« unrated bonds ») jusqu'à concurrence de 10% de ses actifs nets.

Le Compartiment n'investira pas dans des ABS, MBS,

| | |
|---|---|
| <p>instruments», le Compartiment à la faculté de recourir aux produits dérivés de type «CDS» pour la couverture du risque de crédit ainsi qu'à d'autres produits dérivés qui ne se fera pas uniquement dans un but de couverture.</p> <p>N.B. : Les devises d'investissements peuvent être différentes de la devise de référence du compartiment MULTI INCOME I4.</p> <p>Le compartiment est géré activement sans référence à un indicateur de référence.</p> <p>«FTSE MTS Ex-Bank of Italy BOT Index » est utilisé comme paramètre de référence pour le calcul de la Commission de performance (voir point 11 « Commission de performance » ci-après).</p> | <p>CMBS et/ou dans des instruments de type « distressed securities » ou « defaulted securities ».</p> <p>En ce qui concerne les investissements libellés en d'autres devises que l'Euro, la société aura la faculté de recourir aux techniques de couverture du risque de change.</p> <p>Pour la réalisation des objectifs d'investissement objet du présent Compartiment et dans les limites prévues au chapitre 5. intitulé «Limites d'Investissement -Techniques et instruments», le Compartiment a la faculté de recourir aux produits dérivés de type «CDS» pour la couverture du risque de crédit ainsi qu'à d'autres produits dérivés dont l'utilisation qui ne se fera donc pas uniquement dans un but de couverture.</p> <p>N.B.: Les devises d'investissements peuvent être différentes de la devise de référence du compartiment BALANCED INCOME.</p> <p>Le compartiment est géré activement sans référence à un indicateur de référence.</p> <p>«FTSE MTS Ex-Bank of Italy BOT Index » est utilisé comme paramètre de référence pour le calcul de la Commission de performance (voir point 11 « Commission de performance » ci-après).</p> |
| <p>Changement de commission de performance</p> | |
| <p>La Société de Gestion recevra une commission de performance annuelle, pour chaque classe d'actions, égale à 20% calculée sur la performance positive de ces classes, après déduction de tous les frais à l'exception de la commission de performance, comparée avec la performance, au cours de la période de référence, du paramètre de référence (« benchmark») mentionné ci-dessous.</p> <p>[...]</p> | <p>La Société de Gestion recevra une commission de performance annuelle, pour les classes d'actions A et D, égale à 20% calculée sur la performance positive de ces classes, après déduction de tous les frais à l'exception de la commission de performance, comparée avec la performance, au cours de la période de référence, du paramètre de référence (« benchmark») mentionné ci-dessous.</p> <p>[...]</p> |
| <p>Changement du Gestionnaire en investissements</p> | |
| <p>Invesco Asset Management Limited</p> | <p>Euromobiliare Asset Management SGR S.p.A</p> |

Il a été décidé, le 18 septembre 2020, par la Société de Gestion de la SICAV, de résilier la convention de sous-gestion en investissements avec Invesco Asset Management Limited avec effet 1 janvier 2021 et d'assurer directement les fonctions déléguées jusqu'à cette date au sous-gestionnaire.

A partir de cette date, la classe d'actions B ne chargera plus de commission de performance. Les commissions de surperformance courues pour la classe d'actions B au 31 décembre 2020 conformément aux dispositions

du Prospectus seront payées au sous-gestionnaire en investissements.

2. Compartiment Eurofundlux – Global Enhanced Dividend – GEDI ESG :

Afin de faciliter la lecture des nouvelles caractéristiques du Compartiment, vous trouverez ci-dessous une comparaison mettant en évidence les modifications apportées par rapport à la version actuelle :

| En vigueur jusqu'au 31 Décembre 2020 | En vigueur à partir du 1 Janvier 2021 |
|--|--|
| Changement de dénomination | |
| Eurofundlux – Global Enhanced Dividend – GEDI ESG | Eurofundlux – Equity Income ESG |
| Changement de politique d'investissement | |
| Le compartiment a comme objectif l'investissement dans des titres donnant lieu à la distribution de dividendes et permettant une croissance à long terme. [...] | Le compartiment est de type actionnaire mixte et a comme objectif l'investissement dans des titres donnant lieu à la distribution de dividendes et permettant une croissance à long terme. [...] |

3. Mise à jour de la référence à l'agent en charge des paiements et des relations entre les investisseurs établis en Italie et le siège administration et d'enregistrement de la SICAV

Suite au transfert par BNP Paribas Securities Services de l'ensemble de la branche des services de distribution à Allfunds, la référence dans le Prospectus à l'agent en charge des paiements et des relations entre les investisseurs établis en Italie et le siège administratif et d'enregistrement de la SICAV a été mise à jour comme suit :

Allfunds Bank S.A.U. - Succursale de Milan
Via Bocchetto 6
202123 Milano
Italia

* * *

Les actionnaires des compartiments concernés aux points 1 et 2 qui ne sont pas d'accord avec les modifications proposées ont la possibilité de demander le rachat sans frais de leurs actions avant le 31 décembre 2020.

Le Prospectus daté 1 Janvier 2021 et les informations clés pour les investisseurs (KIIDs) mis à jour peuvent être obtenus sur demande au siège social de la Société, de la Société de Gestion ou bien auprès des Agents Placeurs.

Luxembourg, le 23 Novembre 2020
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION